

TARIFS SALLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX**SALLE ACL**

DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010

Pour les Associations de la Commune

Salle de réunion	
• Réunion Associations par heure d'utilisation par référence sur une semaine	5,00 €
Grande salle	
• Location annuelle par association culturelle résidente	300,00 €
• Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine	60,00 €
• Fêtes et manifestations diverses (cuisine comprise)	200,00 €
• Assemblée Générale	GRATUIT
Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

Pour les organismes non membres d'une association de la Commune

Usagers de la Commune (par manifestation)

• Salle de réunion (y compris cuisine)	30,00 €
• Grande salle (y compris cuisine)	305,00 €
• Caution	50,00 €

Extérieurs (par manifestation)

• Salle de réunion (cuisine comprise)	115,00 €
• Salle de réunion (sans cuisine)	30,00 €
• Grande salle (cuisine comprise)	550,00 €
• Location à l'année (par heure)	5,00 €
• Caution	100,00 €

ESPACE MALRAUX

DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010

Pour les Associations de la Commune

Salle STIEGER (1 ^{er} étage)	
• pour Assemblée Générale et réunion	GRATUIT
• pour manifestation festive et autres motifs	25,00 €
Salle de danse (1 ^{er} étage)	
• location annuelle	150,00 €
• location à l'heure	7,50 €
Salle de spectacle (RDC)	
• location annuelle par association culturelle résidente	450,00 €
• par jour d'utilisation sans gradins	200,00 €
• par jour d'utilisation avec gradins	300,00 €
• par jour d'utilisation pour manifestation humanitaire/caritative	GRATUIT
• Espace bar/accueil	75,00 €
• Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel à fournir)	50,00 €

ESPACE MALRAUX (suite)**Pour les organismes non membres d'une Association de la Commune**

Habitants de la Commune (par jour d'utilisation)

• Salle STIEGER (1 ^{er} étage)	80,00 €
• Salle de spectacle (RDC), par jour d'utilisation sans gradins	400,00 €
• Salle de spectacle (RDC), par jour d'utilisation avec gradins	500,00 €
• Espace bar/accueil (RDC)	200,00 €
• Caution (concomittant au contrat de location)	300,00 €
• Préparation, rangement et nettoyage de la salle	300,00 €
• Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel à fournir)	100,00 €

Extérieurs (par jour d'utilisation)

• Salle STIEGER (1 ^{er} étage)	25,00 €
• Salle de spectacle (RDC), par jour d'utilisation sans gradins	700,00 €
• Salle de spectacle (RDC), par jour d'utilisation avec gradins	900,00 €
• Espace bar/accueil (RDC)	300,00 €
• Caution (concomittant au contrat de location)	300,00 €
• Préparation, rangement et nettoyage de la salle	460,00 €
• Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel à fournir)	300,00 €

Pour l'ensemble des utilisateurs

Son et lumières (obligatoire pour toute diffusion de son et lumière)

• Petite prestation (micros)	100,00 €
• Moyenne prestation (branchements + présence)	300,00 €
• Grande prestation (balance, branchements + présence)	1 000,00 €
Location et nettoyage nappes 240*240 (l'unité)	8,00 €

SALLE SAINT JEAN

DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010

Pour les associations de la Commune

Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine 60,00 €

Par Manifestation

• Petite salle (y compris cuisine)	107,00 €
• Grande salle (y compris cuisine)	200,00 €
• Totalité de la salle (y compris cuisine)	250,00 €
Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

Pour les organismes non membres d'une association de la Commune

Usagers de la Commune (par manifestation)

• Petite salle (y compris cuisine)	30,00 €
• Grande salle (y compris cuisine)	200,00 €
• Totalité de la salle (y compris cuisine)	250,00 €
• Caution	50,00 €

Extérieurs (par manifestation)

• Petite salle (y compris cuisine)	250,00 €
• Grande salle (y compris cuisine)	550,00 €
• Totalité de la salle (y compris cuisine)	700,00 €
• Caution	100,00 €

Extérieurs (pour la pratique sportive)

• Par an	760,00 €
• Par heure	8,00 €

VILLE DE GEISPOLLSHEIM**DROITS ET TARIFS
DES SERVICES COMMUNAUX** exercice 2010Mairie ■ 6 rue du Maire François Nuss ■ 67118 GEISPOLLSHEIM ■ ☎ 03 90 29 72 72
Courriel : mairie@ville-geispolsheim.fr ■ Site : www.ville-geispolsheim.frLundi à mercredi 8h à 12h et 14h à 18h ■ Jeudi 8h à 12h et 14h à 19h30
Vendredi 8h à 12h et 14h à 17h ■ Fermé le samedi**TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ECOLAGE**

DCM n° 61/09 du 29 juin 2009 - Effet : 01/01/2010

DROITS D'ÉCOLAGE TRIMESTRIELS**DROITS D'ÉCOLAGE ECOLE DE MUSIQUE****■ Tarifs pratique collective**

(jardin musical, formation musicale seule, ateliers collectifs seuls, chorale, orchestre) :

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	43,00 €
B : de 500 à 1 200 euros	46,00 €
C : de 1 200 à 2 000 euros	49,00 €
D : plus de 2 000 euros	51,00 €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	65,00 €
B : de 500 à 1 200 euros	68,00 €
C : de 1 200 à 2 000 euros	72,00 €
D : plus de 2 000 euros	75,00 €

■ Tarifs pratique instrumentale + chant**Usagers de la Commune**

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	102,00 €
B : de 500 à 1 200 euros	108,00 €
C : de 1 200 à 2 000 euros	116,00 €
D : plus de 2 000 euros	122,00 €

Extérieurs*Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	153,00 €
B : de 500 à 1200 euros	162,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	173,00 €
D : plus de 2 000 euros	182,00 €

Extérieurs*Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	31,00 €
B : de 500 à 1200 euros	32,00 €
C : de 1200 à 2000 euros	33,00 €
D : plus de 2000 euros	34,00 €

■ Tarifs pour 2heures de séance - Adultes**Usagers de la Commune***Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	40,00 €
B : de 500 à 1200 euros	41,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	42,00 €
D : plus de 2 000 euros	43,00 €

Extérieurs*Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	54,00 €
B : de 500 à 1200 euros	55,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	56,00 €
D : plus de 2 000 euros	57,00 €

■ Classes spécialisées - Séance de 1h30 tous les 15 jours**Usagers de la Commune***Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	15,00 €
B : de 500 à 1200 euros	16,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	17,00 €
D : plus de 2 000 euros	18,00 €

REDUCTIONS PLURIDISCIPLINAIRES**(par famille et en fonction des activités musique, danse et dessin)**

2 activités de la même famille	- 10 %
3 activités de la même famille	- 15 %
4 activités de la même famille	- 20 %
5 activités de la même famille	- 25 %
6 activités de la même famille	- 30 %

DROITS DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010***■ Tarifs de garderie périscolaire maternelle du Centre (par jour et par enfant)** 0,82 €**DROITS D'ECOLAGE ECOLES DE DANSE MODERNE ET CLASSIQUE****■ Tarifs pour 1 heure de danse****Usagers de la Commune***Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	44,00 €
B : de 500 à 1200 euros	46,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	48,00 €
D : plus de 2 000 euros	50,00 €

Extérieurs*Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	58,00 €
B : de 500 à 1200 euros	60,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	62,00 €
D : plus de 2 000 euros	64,00 €

■ Tarifs pour 2 heures de danse**Usagers de la Commune***Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	51,00 €
B : de 500 à 1200 euros	53,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	55,00 €
D : plus de 2 000 euros	57,00 €

Extérieurs*Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	64,00 €
B : de 500 à 1200 euros	67,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	71,00 €
D : plus de 2 000 euros	73,00 €

DROITS D'ECOLAGE ECOLE DE DESSIN**■ Tarifs pour 1 heure 30 de séance - Enfants de moins de 18 ans****Usagers de la Commune***Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1:*

A : de 0 à 500 euros	23,00 €
B : de 500 à 1200 euros	24,00 €
C : de 1200 à 2 000 euros	25,00 €
D : plus de 2 000 euros	26,00 €

CIMETIERES**CONCESSION CIMETIERE***DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Concession de 30 ans (par tombe de 2m ²)	150,00 €
Concession perpétuelle pour caveau (par tombe de 2m ²)	800,00 €
Emplacement perpétuel pour urne funéraire	460,00 €

DROITS DE PLACE*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Marché hebdomadaire (par m ²)	1,00 €
Marché de Noël salle ACL (par table)	1,00 €
Véhicules magasins (par jour)	25,00 €
Auto-skooter, manège pour enfants, autres manèges (par jour)	25,00 €
Cirques (par jour)	50,00 €

TRAVAUX COMMUNAUX**TRAVAUX COMMUNAUX (tarifs horaires)***DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Agent de maîtrise	21,50 €
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	20,00 €
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	18,50 €
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	17,00 €
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	15,50 €

LOCATIONS**LOCATION DE BARRIERES***DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

	2,00 €
--	--------

PODIUM + MONTAGE (par élément et par jour)*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

	6,00 €
--	--------

VENTES DU LIVRE "MEMOIRE DE VIE"*DCM n° 39/08 du 7 avril 2008 - Effet : 01/03/2010***■ Tarif de l'ouvrage** 37,00 €**■ Frais d'expédition**

pour la France la 1 ^{ère} unité	6,00 €
pour l'étranger la 1 ^{ère} unité	12,00 €
pour tout ouvrage supplémentaire	2,00 €

TARIFS SALLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX**CENTRE SPORTIF***DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	1 525,00 €
Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 000,00 €
Manifestation extrasportive exceptionnelle liée à une fête nationale ou locale/jour	500,00 €
Manifestation extrasportive exceptionnelle non liée à une fête nationale ou locale/jour	1 525,00 €
Événements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune jour	500,00 €
Événements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs à la Commune jour	750,00 €
Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

STADE DE LA TURNMATT*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	153,00 €
Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	500,00 €
Usager de la commune par manifestation (club house)	30,00 €
Usagers extérieurs de la commune par manifestation (club house)	75,00 €

STADE DE L'EHN*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	610,00 €
--	----------

STADE DE TENNIS*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	1 525,00 €
--	------------

BATIMENT 1 RUE DU PRESBYTÈRE*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation à l'année d'une association résidente (RDC + 1 ^{er} étage)	50,00 €
Utilisation par des personnes privées ou extérieures (2 ^{ème} étage) par heure d'utilisation	5,00 €
par mois d'utilisation	300,00 €

BATIMENT RUE DES TULIPES*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation à l'année d'une association résidente	100,00 €
---	----------

MAISON DES ASSOCIATIONS*DCM n° 15/10 du 5 mars 2010 - Effet : 01/03/2010*

Utilisation par jour d'une association non résidente (grande salle du rez-de-chaussée)	150,00 €
--	----------